



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA CAISSE DES ÉCOLES

Envoyé en préfecture le 11/02/2026

Reçu en préfecture le 11/02/2026

Publié le

ID : 095-219506128-20260203-DCDE04022026-DE



Délibération
N° 4.02.2026

L'an deux mille vingt-six, le trois février, à dix-huit heures, le Comité de la Caisse des Ecoles, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur **GEBAUER**, Maire et Président du Comité de la Caisse des Ecoles.

Etaient présents : M. **GEBAUER**, Mme **CABRERA**, Mme **LE MILLOUR**, Mme **FERREIRA**,
M. **GENOT**

Absente excusée ayant donné pouvoir :

Mme **FERNANDES** a donné pouvoir à M. **GEBAUER**

Absent excusé : M. **RAVET**

Absents : Mme **TOURBEZ**, M. **ANES**

Date de convocation :
28 janvier 2026

Nombre de conseillers :

- En exercice : 9
- Présents : 5
- Votants : 6

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mme **LE MILLOUR**

OBJET : PROJET PEDAGOGIQUE 2026 – « BIENVEILLANCE, RESPECT ET TOLÉRANCE »

CONSIDERANT que le groupe scolaire Simone Veil a un projet pédagogique sur la bienveillance, le respect et la tolérance dans le but de permettre aux élèves de s'ouvrir aux autres et de communiquer dans le respect,

CONSIDERANT que différentes actions vont être menées sur l'école, dans les classes et à l'extérieur.

CONSIDERANT qu'un organisme « les petites lumières » va intervenir 4 jours dans l'école, pour 6 groupes, de la moyenne section au CM2, pour des ateliers sur la philosophie et l'art,

CONSIDERANT que les interventions dureront 1heure voire 1h30 selon les niveaux de classe,

CONSIDERANT qu'au total, 12 interventions vont avoir lieu,

CONSIDERANT que chaque groupe bénéficiera de deux interventions,

CONSIDERANT que la facture pour « les petites lumières » s'élève à 1 500 € TTC,

CONSIDERANT qu'il est proposé au Comité de la Caisse des Ecoles de participer à hauteur de 375 €,

CONSIDERANT que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa publication,

Le Comité de la Caisse des Ecoles, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** la participation à hauteur de 375 € pour le projet pédagogique sur la bienveillance, le respect et la tolérance du groupe scolaire Simone Veil,
- **AUTORISE** et **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président de la Caisse des Ecoles pour signer tout document relatif à ce dossier.



Le Président du Comité de la Caisse des Ecoles
Patrice GEBAUER